

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (le 30 juillet 1962) ENTRE LE CANADA ET LE MEXIQUE CONSTITUANT UN ACCORD PERMETTANT AUX STATIONS RADIO D'AMATEURS DES DEUX PAYS D'ÉCHANGER DES MESSAGES ET AUTRES COMMUNICATIONS AVEC DES TIERS.

I

L'Ambassadeur du Canada au Mexique au Secrétaire des
Affaires extérieures du Mexique.

AMBASSADE DU CANADA

Mexico, le 30 juillet 1962

N° 51

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de proposer à Votre Excellence, d'ordre de mon Gouvernement, la conclusion entre nos deux Gouvernements d'un accord permettant aux stations radio d'amateurs du Canada et du Mexique d'échanger des messages et autres communications avec des tiers, dans les conditions suivantes:

Les stations d'amateurs du Canada et du Mexique pourront échanger des messages et autres communications avec des tiers à condition:

- a) que les stations d'amateurs communiquant de la sorte avec des tiers ne touchent aucune rémunération directe ou indirecte pour ce faire;
- b) que lesdites communications ne consistent qu'en conversations ou messages de caractère technique ou personnel ayant trop peu d'importance pour justifier le recours aux services publics de télécommunications;
- c) si, advenant un désastre, lesdits services publics ne peuvent transmettre promptement les communications se rapportant directement à la sauvegarde de vies humaines ou de biens, ces communications pourront être transmises par les stations radio d'amateurs des pays en cause.

Cet accord s'appliquera au Mexique et à ses territoires insulaires et au Canada.

Si le Gouvernement mexicain agréé les dispositions qui précèdent, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et la réponse que vous y donnerez constitueront entre nos deux Gouvernements un accord qui portera ses effets trente (30) jours après la date de signature de votre réponse et restera en vigueur pendant une durée indéfinie. Cet accord pourra être dénoncé par préavis écrit de trente (30) jours donné à l'une des parties par l'autre.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, les assurances réitérées de ma très haute considération.

W. ARTHUR IRWIN

Son Excellence Monsieur Manuel Terro
Secrétaire aux Relations extérieures
Mexico